



# PrairiesCan

## Plan d'accessibilité

2023–2025





Développement économique  
Canada pour les Prairies

Prairies Economic  
Development Canada

Canada

N° de catalogue : lu98-1/5F-PDF

ISSN 2817-1691

## Table des matières

<b>Renseignements généraux</b> .....	3
<b>Processus de rétroaction à l'échelle du Ministère</b> .....	3
<b>Consultations</b> .....	3
<b>Plan d'action de PrairiesCan</b> .....	4
Domaine prioritaire : emploi.....	4
Domaine prioritaire : environnement bâti.....	5
Domaine prioritaire : technologies de l'information et des communications (TIC).....	6
Domaine prioritaire : communication, autre que les TIC.....	6
Domaine prioritaire : acquisition de biens, de services et d'installations.....	7
Domaine prioritaire : conception et prestation de programmes et de services .....	7
Domaine prioritaire : transport.....	8
<b>Regard vers l'avenir</b> .....	8

## Renseignements généraux

Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) est fier de présenter son premier plan d'accessibilité fondé sur la [Loi canadienne sur l'accessibilité \(LCA\)](#).

La LCA exige la publication d'un plan d'accessibilité concernant les politiques, les programmes, les pratiques et les services de l'organisation en ce qui concerne le repérage et l'élimination des obstacles, ainsi que la prévention de nouveaux obstacles.

Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) est le ministère fédéral qui soutient la croissance économique en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ses programmes et ses services aident à bâtir des entreprises, des organismes sans but lucratif et des collectivités plus solides.

Ce plan d'accessibilité recense les activités en cours ainsi que les efforts et priorités futurs en matière d'inclusion.

## Processus de rétroaction à l'échelle du Ministère

Conformément à la LCA, nous établirons un processus ministériel pour recevoir et traiter les commentaires concernant la mise en œuvre du plan d'accessibilité et les obstacles auxquels se heurtent nos membres du personnel et les personnes qui traitent avec notre organisation.

Envoyez vos questions, vos commentaires et vos suggestions sur l'accessibilité par téléphone, par courriel ou par courrier à l'adresse suivante :

Directeur général, Ressources humaines et Services intégrés  
Développement économique Canada pour les Prairies  
9700, avenue Jasper, bureau 1500  
Edmonton (Alberta) T5J 4H7  
Téléphone : [780-495-4164](tel:780-495-4164)  
Numéro sans frais : [1-888-338-9378](tel:1-888-338-9378)  
Télécopieur : 780-495-4557  
Téléimprimeur (ATS) : 1-877-303-3388  
Courriel : [ottwebinfo@prairiescan.gc.ca](mailto:ottwebinfo@prairiescan.gc.ca)  
[Formulaire de rétroaction](#)

## Consultations

Le Groupe de ressources des employés de PrairiesCan, qui comprend des membres de tous les groupes visés par l'équité et des alliés, y compris des personnes qui

s'identifient comme des personnes en situation de handicap, a été consulté pendant la création de ce plan d'accessibilité. Le processus d'élaboration de ce plan comprenait notamment des discussions individuelles et un appel aux membres du personnel et de la direction les invitant à faire part de possibles obstacles, ainsi que les meilleures pratiques et les possibilités en matière d'accessibilité, en particulier dans les sept domaines ciblés dans la LCA.

Des experts internes en la matière ont été consultés pour déterminer les activités en cours et la façon dont PrairiesCan continuera d'accroître l'accessibilité.

Grâce aux renseignements recueillis, notre plan d'action a été élaboré, l'accent étant mis sur les thèmes communs ciblés, notamment la sensibilisation et la communication d'information sur l'accessibilité.

## **Plan d'action de PrairiesCan**

Comme le mentionne l'appel à l'action du greffier du Conseil privé : « Étant donné que des personnes ayant des handicaps visibles et invisibles continuent à faire face à des obstacles physiques et technologiques, les approches que nous concevons doivent être véritablement inclusives, tout en étant véritablement accessibles.

L'édification d'une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive est à la fois une obligation et une occasion pour nous tous. Nous devons faire avancer cet objectif ensemble, en agissant tant sur le plan individuel que sur le plan collectif et en sachant que nos progrès dépendront de la capacité de renforcer les voix des membres de nos organisations pour qu'ils aident à tracer la voie à suivre. »

Voici les priorités de PrairiesCan qui favoriseront un milieu de travail et une fonction publique plus inclusifs et accessibles.

## **Domaine prioritaire : emploi**

PrairiesCan a à cœur d'avoir une main-d'œuvre diversifiée composée de personnes ayant un éventail d'identités, de capacités, d'antécédents, de cultures, de compétences, de perspectives et de façons de penser, ainsi que des expériences qui sont représentatives de la population actuelle et en constante évolution du Canada.

Nous continuons à donner la priorité aux actions significatives qui représentent les besoins de notre personnel et de notre ministère. C'est pourquoi nous analysons nos processus de recrutement pour y déceler les préjugés et les obstacles, nous offrons une formation axée sur l'accessibilité à l'ensemble du personnel et nous orientons nos efforts vers les actions déterminées par un expert externe en accessibilité qui nous a montré que des actions précises et délibérées font une grande différence.

Les résultats de notre Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2020 et de notre Sondage sur la dotation et l'impartialité politique (SDIP) de 2021 montrent que ces efforts ont des effets positifs. Notre ministère a obtenu des réponses positives aux questions relatives aux mesures d'adaptation et à l'accessibilité dans le SAFF et le SDIP, en particulier lorsqu'on le compare à des ministères de taille comparable ou à la fonction publique dans son ensemble.

Par exemple, les résultats du SAFF de 2020 pour Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (à l'avenir, les résultats du SAFF seront distincts pour PrairiesCan) comprennent les données suivantes :

- 91 % des répondants qui s'identifient comme une personne en situation de handicap et 84 % de l'ensemble des répondants du Ministère conviennent que le Ministère met en œuvre des activités et des pratiques qui favorisent un milieu de travail diversifié;
- 92 % des répondants qui s'identifient comme une personne en situation de handicap et 87 % de l'ensemble des répondants du Ministère conviennent qu'ils se sentent à l'aise de demander des mesures d'adaptation dans le lieu de travail à leur superviseur immédiat.

PrairiesCan :

- mettra en œuvre des initiatives à l'échelle du gouvernement, notamment l'examen des méthodes d'évaluation dans le cadre de la modification de l'article 36 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, afin d'éliminer et de prévenir les obstacles au recrutement, au maintien en poste et à la promotion des personnes en situation de handicap;
- examinera et analysera les résultats désagrégés actualisés du SAFF;
- mettra à jour le Plan d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité de PrairiesCan;
- diffusera mieux l'information sur les mesures d'adaptation à tous les stades de l'emploi (nomination, accueil, promotion, etc.);
- continuera à soutenir les demandes d'adaptation des membres du personnel et des gestionnaires, y compris les évaluations ergonomiques pour le personnel nouveau et actuel, et soutiendra les modalités de travail flexibles, lorsque cela est possible;
- continuera à promouvoir des activités de formation pour accroître la sensibilisation et créera une culture et un environnement de travail inclusifs.

## **Domaine prioritaire : environnement bâti**

PrairiesCan élargit sa présence sur le terrain en ouvrant de nouveaux bureaux en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba afin de permettre à cette population de profiter de son expertise et d'accéder à ses services.

En étroite collaboration avec nos partenaires de Services publics et Approvisionnement Canada et les sociétés gestion immobilière, nous nous appuyons sur les principes de conception universelle pour déterminer les critères d'accessibilité de toutes nos installations. Les bureaux de PrairiesCan sont des environnements ouverts dont la qualité de l'air est bien régulée, et qui comprennent de l'équipement ergonomique dont des bureaux assis-debout et une combinaison d'éclairage naturel et fluorescent.

PrairiesCan :

- continuera à faire de l'accessibilité une considération obligatoire lors de l'acquisition de nouveaux espaces de bureaux et de la modernisation des espaces loués actuels;
- travaillera de manière proactive avec les sociétés de gestion immobilière pour améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti.

## **Domaine prioritaire : technologies de l'information et des communications (TIC)**

PrairiesCan a mis en place Microsoft Office 365, qui comprend des capacités d'accessibilité conformes.

Le personnel des technologies de l'information de PrairiesCan a pu travailler avec les membres du personnel et les gestionnaires pour leur fournir les outils et le matériel dont ils avaient besoin. Comme indiqué dans le Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021, la pandémie de COVID-19 nous a mis au défi de mettre rapidement en œuvre des solutions informatiques afin de nous adapter à un nouvel environnement de travail. Cela comprenait l'installation d'un nouvel équipement de vidéoconférence (VC) et la migration vers le système de VC d'entreprise de Services partagés Canada. Le nouvel équipement a permis d'améliorer la connectivité et la fonctionnalité pour tout le personnel. L'introduction de Microsoft Teams a également permis au personnel de travailler à domicile pendant la pandémie de COVID-19.

PrairiesCan :

- continuer à soutenir les demandes de mesures d'adaptation des membres du personnel pour que ceux-ci disposent des systèmes et du matériel dont ils ont besoin pour accomplir leur travail; [Accessible par défaut]
- adoptera, dans la mesure du possible, de nouveaux logiciels qui intègrent des fonctionnalités d'accessibilité.

## **Domaine prioritaire : communication, autre que les TIC**

PrairiesCan reconnaît l'importance des communications accessibles et inclusives à l'intérieur de son ministère et dans le cadre des communications avec le public. Nos

communications externes sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web [WCAG 2.0](#)), et nous créons le contenu des médias sociaux en tenant compte de l'accessibilité. Lors d'un récent exercice de changement d'image du Ministère, l'accessibilité a été un facteur clé dans le choix du style, du format, de la police et des couleurs.

PrairiesCan :

- utilisera un langage clair dans ses communications afin d'en faire profiter tous les utilisateurs, y compris ceux qui ont de faibles capacités de lecture ou des déficits cognitifs;
- continuera à veiller à ce que toutes les communications externes soient, au minimum, conformes aux [WCAG 2.0](#);
- procédera à la refonte de son site Web interne pour que le contenu et la mise en page répondent aux normes d'accessibilité;
- continuera à promouvoir l'accessibilité au sein de l'organisation, notamment dans le cadre de la Journée internationale des personnes en situation de handicap et de la Semaine nationale de l'accessibilité, ainsi que dans le cadre d'activités de formation visant à sensibiliser le public et à créer une culture et un environnement de travail inclusifs.

## **Domaine prioritaire : acquisition de biens, de services et d'installations**

L'accessibilité est une considération essentielle dans le cadre des activités d'approvisionnement et de l'établissement des contrats. Tous les contrats documentent les spécifications d'accessibilité, avec le soutien du Centre de ressources sur l'accessibilité.

PrairiesCan :

- continuera à tenir compte de l'accessibilité lors de l'établissement de tous les contrats;
- tirera parti de son pouvoir d'achat en mettant l'accent sur l'approvisionnement socialement responsable et atteindra des objectifs socioéconomiques en incluant des mesures socioéconomiques dans ses processus d'approvisionnement.

## **Domaine prioritaire : conception et prestation de programmes et de services**

L'inclusion est au cœur de la responsabilité principale de PrairiesCan en matière de développement économique dans les Prairies. L'inclusion consiste à favoriser une croissance inclusive en aidant les groupes sous-représentés à participer pleinement à



l'économie. Le Ministère a ciblé neuf groupes sous-représentés, dont les personnes en situation de handicap.

Les programmes de base et les programmes à durée limitée de PrairiesCan ne ciblent pas précisément les personnes en situation de handicap; toutefois, le soutien à ce groupe est intégré aux domaines prioritaires de chaque programme, car ils mettent l'accent sur l'inclusion (conformément à la responsabilité principale et aux priorités de PrairiesCan).

En 1997, Développement de l'économie de l'Ouest Canada a créé le [Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité](#) (PAEI) afin d'améliorer l'accessibilité aux services commerciaux essentiels et aux capitaux pour les entrepreneurs ayant une incapacité qui veulent lancer ou développer une entreprise. Ce programme est propre à l'Ouest canadien (c'est-à-dire que PrairiesCan et PacifiCan sont les seules agences de développement régional à offrir le programme). Ce programme, qui vise précisément à soutenir les entrepreneurs en situation de handicap, nouveaux et existants, fournit des services consultatifs aux entreprises dans le cadre d'interactions individuelles approfondies, d'ateliers et d'autres formations. PrairiesCan fournit un financement opérationnel direct aux fournisseurs de services du PAEI urbains et ruraux des Prairies.

PrairiesCan :

- poursuivra le Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité (PAEI);
- examinera et analysera les données sur l'inclusion fournies dans les demandes, lesquelles fournissent de l'information sur la diversité de la population qui demande et reçoit des fonds ministériels et sont prises en compte dans les processus d'[analyse comparative entre les sexes plus](#) de PrairiesCan;
- continuera à informer les candidats au sujet de la collecte et de l'utilisation des données sur l'inclusion provenant des demandes.

## **Domaine prioritaire : transport**

Ce domaine prioritaire de la *Loi* ne s'applique pas à PrairiesCan.

## **Regard vers l'avenir**

La *Loi* a pour objet la transformation du Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2040, à l'avantage de tous, en particulier des personnes en situation de handicap. En tant qu'agence de développement régional, PrairiesCan a un rôle clé à jouer pour aider à atteindre cet objectif.

PrairiesCan a à cœur de créer un milieu de travail diversifié, sécuritaire, respectueux, sain et inclusif. Cela signifie un engagement à cibler, à supprimer et à prévenir les obstacles à la pleine participation des personnes en situation de handicap. Le Ministère

continuera à faire évoluer et à adapter ce plan d'action, en consultation avec les principaux intervenants, afin de répondre aux besoins des membres du personnel et des clients en situation de handicap.